

**RAPPORT SOMMAIRE DE LA  
CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
DE L'ÉDUCATION DES ADULTES**

ELSENEUR. DANEMARK, 16-25 JUIN 1949

UNESCO

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

En présentant ce résumé des recommandations, il y a lieu de signaler que de nombreuses recommandations ont été faites, dans le cours de ce rapport, aux organisations et institutions qui s'occupent de l'éducation des adultes. Le temps réservé à la discussion étant limité, nous les avons fait figurer dans l'exposé qui précède et nous nous sommes bornés à reprendre ici celles qui comportent une intervention de la part de l'UNESCO.

### I

#### *Rôle de l'éducation des adultes dans la réalisation d'une meilleure compréhension internationale*

1 Le mouvement d'éducation des adultes a besoin d'être mieux informé de l'oeuvre de l'Organisation des Nations Unies et de ses Institutions spécialisées et d'être à même d'utiliser les ressources de l'Organisation des Nations Unies et de l'UNESCO pour la documentation, l'information et les conseils dont il a besoin (section 1, § 3)

2 Si le mouvement de l'éducation populaire doit jouer son rôle dans la réalisation de la compréhension internationale, il est nécessaire que l'UNESCO reconnaisse dans la plus large mesure possible l'importance du rôle que peuvent jouer les organisations privées (section 1, § 4)

3 En raison de l'isolement prolongé du peuple allemand, écarté de tout contact avec les organisations culturelles démocratiques des autres pays, l'UNESCO, en sa qualité d'organisme international, devrait s'efforcer tout particulièrement d'aider l'éducation populaire en Allemagne (section 1, § 6).

## II

*Problèmes spéciaux dont la solution nécessite une coopération internationale.*

1. L'UNESCO ou toute autre organisation appropriée des Nations Unies pourrait étudier le problème de la liberté des communications, de façon à faciliter l'échange des personnes et des groupes de personnes voyageant à l'étranger dans des desseins éducatifs (§ 1).
2. Nous ne présentons aucune recommandation susceptible d'engager l'UNESCO en ce qui concerne la question des difficultés de langage, car il nous a été donné à entendre que la question est à l'étude (§ 2).

## III

*Etablissement de contacts et échanges permanents entre les dirigeants de l'éducation des adultes et les autres personnes exerçant une activité dans ce domaine.*

1. Nous estimons que des conférences fréquentes des représentants d'organisations qui se consacrent effectivement à l'éducation populaire sont d'une importance vitale, et l'UNESCO devrait accorder la priorité à cette activité (§ 1).
2. Afin d'encourager l'éducation populaire dans les pays moins développés, l'UNESCO devrait apporter son concours à l'envoi de missions par les pays qui possèdent une expérience plus riche (§ 2a).
3. L'UNESCO devrait faciliter l'envoi de personnes appartenant à des pays moins développés vers des pays ayant de plus vieilles traditions et davantage d'expérience en matière d'éducation populaire (§ 2b).
4. L'UNESCO devrait donner tout l'appui et toute l'aide en son pouvoir aux organisations d'éducation populaire qui organisent des écoles estivales internationales.
5. L'organisation de stages sur des sujets présentant un intérêt spécial pour l'éducation populaire est une des fonctions importantes de l'UNESCO, et nous recommandons vivement que l'UNESCO soit invitée à organiser dès maintenant un stage qui aurait lieu, si possible, en 1950. Les questions qui demandent à être prises en considération d'urgence sont l'étude des relations internationales ou de certains problèmes internationaux spécifiques, et celle des méthodes à appliquer dans l'éducation populaire.
6. L'UNESCO devrait contribuer au développement de la compréhension internationale en donnant des facilités à des personnes compétentes pour leur permettre de faire des recherches sur les problèmes de l'éducation des adultes sur le plan international (§ 2f). Il y aurait lieu d'encourager spécialement la participation de représentants de la classe ouvrière à tous ces échanges.

## IV

*Diffusion des renseignements et des documents concernant les divers aspects de l'éducation populaire*

1. Pour faciliter la circulation des documents d'un pays à l'autre, l'UNESCO devrait être le centre où seraient rassemblées les publications, où seraient dressés des comptes rendus analytiques, où les documents seraient analysés et traduits et d'où ils seraient diffusés (§ 1).

2. Il y aurait intérêt que la diffusion des nouvelles relatives aux derniers progrès accomplis dans l'éducation populaire fût assurée par la publication régulière d'un bulletin élaboré par l'UNESCO (§ 2).
3. L'UNESCO devrait préparer une exposition internationale sur l'éducation populaire, en tirant parti des documents existants et en les complétant (§ 3).
4. Dans le domaine des projets à long terme, l'UNESCO devrait s'efforcer d'aider l'éducation populaire en assurant la traduction et la diffusion des documents capitaux qui existent actuellement en diverses langues (§ 4).
5. L'UNESCO devrait assurer une large diffusion aux résultats des recherches expérimentales et devrait faire appel à l'expérience des organisations nationales pour contribuer à la solution des problèmes spécifiques présentant un intérêt commun.

## V

### *Organisation internationale pour assurer une coopération permanente*

Etant donné l'importance de ce chapitre du rapport de la commission, nous ne l'incorporons pas dans ce résumé, mais nous prions les délégués de se reporter au texte intégral du chapitre V du rapport, page 39.